



Pourquoi le nouveau C.E. naviguerait-il à vue et pour quelles raisons le nouveau bureau serait-il en grande difficulté ?

- Les comptes 2015 n'ont pas été présentés par l'ancienne équipe, et alors? Depuis plus de trente ans, en raison des contraintes de bouclage des comptes, ceux-ci ont toujours été présentés aux mois de mai/juin !!!

En attendant, ils sont chez l'expert-comptable qui a été victime d'un bug informatique et qui attend toujours que la Direction de TaM, veuille bien détacher quelques jours l'ex-trésorière du Comité d'Entreprise pour finaliser ces comptes 2015. Jusqu'au dernier C.E. du 24 mai, celle-ci a refusé **Pourquoi ?** (vous pouvez vérifier ces courriers dans nos panneaux syndicaux).

Néanmoins, si l'expert-comptable a pris du retard, il se trouve toujours dans la période acceptable au sens de la réglementation en matière de production des comptes annuels qui est de plusieurs mois.

- Le nouveau bureau s'est attaché les services d'un nouvel expert-comptable censé auditer les comptes passés puis établir les comptes futurs... Rien de plus normal puisque nous avons nous-mêmes demandé cet audit par tract et approuvé celui-ci en C.E. **mais,**

....Nous sommes surpris que cet expert ne puisse même pas réaliser à partir des données présentes dans les ordinateurs du C.E., une extraction de « balance générale des comptes » qui donnerait une vision quasi complète de la situation du comité au 31 décembre 2015.

Que cet expert n'ait pas pris soin (pour 2014) de téléphoner à l'hébergeur du site « PROWEB » qui gère le C.E. est étonnant et inquiétant car il aurait eu la réponse en deux mn ; ce que nous, nous avons fait devant eux avec succès (mais ça, ils n'en parlent pas, pourquoi ?)

- Dans ce même C.E., ils nous ont reproché de ne pas avoir les comptes 2014 ?????

Si ce n'était pas aussi lamentable, ça nous ferait bien rire : ce classeur complet était à la vue de tout le monde, simplement posé sur une étagère en face du bureau du trésorier. Encore fallait-il se lever de la chaise !

- **Le Directeur Général s'émouvrait de cette situation, mais pour quelles raisons ????? :**

La CGT a été le plus vif opposant de la Direction sur les 15 dernières années, ce n'est certainement pas le moment pour un quelconque cadeau de sa part et ça nous va bien, **preuve que nous ne sommes pas « compromis ».**

- Laisser penser que les comptes ne sont pas produits parce que la CGT aurait des difficultés à le faire, sous-entendu pour des questions de malversations, **est la démarche choisie par FO pour se dédouaner des responsabilités....**

Mais cette démarche ne fera pas long feu puisque les comptes 2015 vont être régulièrement établis, en temps et en heures (dès lors que l'ex-trésorière aura pu obtenir de la Direction les moyens nécessaires à la réalisation et à la finalisation de son travail) et délivrés au nouveau bureau.

.../...

Par contre, contrairement à ce qu'affirme le nouveau syndicat majoritaire, à ce stade rien n'empêche leur nouveau bureau d'engager les dépenses courantes et mettre en place leur plus chère stratégie, celle des « chèques vacances ».

Malgré ce qu'ils en disent, FO a déjà la possibilité de calculer, en entente avec les données produites par la Direction sur la masse salariale prévisionnelle, le budget alloué au comité.

En ce qui concerne les archives du Comité, l'ancien bureau a laissé au bureau entrant toutes les informations nécessaires pour reprendre les rênes de notre Comité.

En revanche tous les éléments relatifs à la politique CGT de gestion du CE n'ont pas été mis à disposition du nouveau bureau ((ce sont ces éléments qui ont été retirés) puisque c'était des éléments d'une politique CGT ;



Charge à FO de définir ses axes de politique de gestion !

Et c'est là que le bât blesse : les élus FO sont un peu comme certains partis qui ont beaucoup d'idées (même peu acceptables) avant de gouverner, mais qui sont sans réaction lorsque le pouvoir de gérer leur est donné et qui donc, se cherchent des excuses....

Conduire les affaires d'un Comité ce n'est pas simple, nous avons noté les attaques répétées de nos contradicteurs pendant des années et à fortiori aujourd'hui, au sujet de notre gestion.

Pour info :

- 1998, FO porte plainte contre la CGT pour fraude : le tribunal rend un jugement extrêmement favorable à la CGT pour la très bonne tenue du Comité d'Entreprise.
- 2012, Mr Boumaaz Djamel porte plainte contre le C.E. pour mauvaise gestion : la police classe simplement l'affaire pour « absence de sujet »
- 2016, FO tente une nouvelle fois de nous faire passer pour des malhonnêtes et des irresponsables

Ça devient une habitude mais attention aux retours de bâtons !

Dans quelques jours, les comptes seront remis au nouveau bureau, les excuses bidon ne pourront plus être de mise et les rumeurs s'éteindront d'elles-mêmes.

Dernière minute : de nombreuses mesures de licenciement relatives à la maladie et à l'inaptitude, sont en cours dans l'entreprise. 3 agents concernés sont venus nous voir et pour elles, la situation est réglée, ils retrouvent leurs postes....



Montpellier le 27 avril 2016